

Pour diffusion immédiate
Le 1er juin 2016

Début de la consultation publique sur la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée

WHITEHORSE — Dans le cadre d'une première de deux consultations publiques, le gouvernement du Yukon veut recueillir l'opinion de la population sur la façon dont la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* protège le droit du public d'accéder à de l'information gouvernementale ainsi que son droit à la vie privée.

« Nous voulons que les dispositions législatives concernant l'accès à l'information et la protection de la vie privée soient efficaces, faciles à comprendre et à consulter », a déclaré le ministre de la Voirie et des Travaux publics, M. Scott Kent. « En nous faisant part de leur expérience et de leurs idées, les Yukonnais nous aideront à trouver des façons dont leurs renseignements personnels et l'information du gouvernement seront gérés dans l'avenir. »

Les résidents du territoire recevront un dépliant par la poste au cours des prochains jours. Ils pourront avoir accès à des renseignements supplémentaires ainsi qu'à un court sondage en ligne, à l'adresse www.yukonatipp.ca/fr.

Cette première phase de la consultation publique servira principalement à acquérir une certaine somme de connaissances sur la nature de cette loi et sur les raisons qui ont conduit à son examen. Le gouvernement du Yukon effectue également un sondage pour recueillir les commentaires des gens sur leur expérience et leur point de vue en ce qui a trait à cette loi, ainsi que sur les grands principes directeurs à respecter relativement à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée.

La consultation, qui durera 60 jours, se terminera le 31 juillet.

On rédigera un sommaire des points de vue et des commentaires reçus, et on les communiquera à la population un peu plus tard dans le courant de l'année. Avant de modifier la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, une deuxième consultation sera menée en vue de présenter au public les éventuelles modifications à y apporter, et ce, afin de recueillir l'opinion des gens sur ces dernières avant de rédiger la version définitive de la *Loi*.

La *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* établit le droit des Yukonnais d'avoir accès aux renseignements que le gouvernement détient à leur sujet, ainsi qu'aux renseignements gouvernementaux, à quelques exceptions près. Elle veille également à ce que la confidentialité des renseignements personnels soit protégée.

-30-

Renseignements :

Dan Macdonald
Communications
Conseil des ministres
867-393-6470
dan.macdonald@gov.yk.ca

Alicia Debrececi
Communications
Voirie et Travaux publics
867-667-3146
alicia.debrececi@gov.yk.ca

Communiqué numéro 16-215

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.